

COMMUNE DE FREISSINIÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2025
DÉLIBÉRATION N° 2025-39

CONSEILLERS EN EXERCICE : 10

Conseillers présents : 8

Conseillers absents : 2

Conseillers représentés : 1

Pour : 9

Contre :

Abstention :

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept juin à dix-neuf heures le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 10 juin 2025, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

Présents : ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Philippe - BOISSET Vincent - DRUJON D'ASTROS Cyrille - MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

Absents : LATIL Jessica - LEJEUNE Laurent

Pouvoir : LATIL Jessica à BERTHALON Jérôme

Secrétaire de séance : BOISSET Vincent

Objet : ADMISSION EN CREANCE ETEINTE - BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal l'état des pertes suite au jugement de clôture pour insuffisance d'actifs de décembre 2023 et propose d'admettre en créance éteinte l'état présenté pour un montant de 2 842.44 € correspondant aux factures non recouvrées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Approuve l'exposé du Maire.

Accepte l'admission en créance éteinte de l'état présenté pour un montant de 2 842.44 € et inscrit cette somme à l'article 6542 au budget Principal.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme
Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS



Pour le Maire et par délégation
Monsieur Eric SEGOND
1^{er} adjoint au Maire.